

Rappel

## Deuxième versement de taxes municipales

**Le 1<sup>er</sup> juillet 2025** – En ce début d'été, la Ville de Trois-Rivières souhaite rappeler à la population que la date limite pour le deuxième versement de taxes est le lundi 7 juillet 2025.

Le comptoir des taxes est ouvert jusqu'au 11 juillet inclusivement, pour permettre aux contribuables qui le désirent d'acquitter leur paiement de taxes en personne.

### Options de paiement

Plusieurs options s'offrent aux citoyennes et citoyens pour s'acquitter de ce deuxième versement.

- En ligne ou en personne par l'entremise de votre institution financière;
- Par la poste, à l'aide de l'enveloppe-réponse;
- Par la boîte de dépôt située à l'entrée principale de l'hôtel de ville;
- En personne au comptoir des taxes de l'hôtel de ville, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, seulement lors des périodes d'ouverture. Prenez note que les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

Selon votre option de paiement, il importe de vérifier le délai de traitement. Le paiement doit être reçu avant la date de l'échéance, sans quoi les intérêts s'appliqueront. Au-delà de la date limite du 7 juillet 2025, les taxes non acquittées porteront intérêt au taux de 14 % l'an, et ce, sans préavis.

Les personnes qui auront besoin d'un accompagnement particulier en dehors des périodes d'ouverture, peuvent communiquer avec le 311 au poste 1 pour prendre rendez-vous.

**Ville de Trois-Rivières**  
Direction des communications  
et de la participation publique

1325, pl. de l'Hôtel-de-Ville  
C.P. 368  
Trois-Rivières (Québec)  
G9A 5H3

Tél. : 311 ou 819 374-2002  
Ligne média : 819 384-2980  
communication@v3r.net

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation publique